

VERBATIM**CONFERENCE DE PRESSE****Mercredi 25 septembre 2024****Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA. C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

Pour commencer cette conférence de presse, je souhaiterais revenir sur un événement très important qui a eu lieu ce lundi et qu'il convient de saluer ici : Les Nations Unies et le Gouvernement centrafricain ont signé un protocole d'accord pour protéger les enfants associés aux forces et groupes armés. Cet accord, sur lequel nos équipes et celles du Gouvernement travaillaient depuis 2017, stipule que les enfants associés aux forces et groupes armés sont reconnus comme les enfants qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être. Des enfants qui vont à l'école, qui jouent, qui sont soignés, des enfants dont le droit à l'innocence avait été ignoré jusqu'alors.

En effet, jusqu'à la signature du protocole d'accord, les enfants associés aux forces et groupes armés étaient appréhendés par les forces de défense et de sécurité nationales et faisaient l'objet d'un long processus judiciaire. Ils pouvaient être placés en détention. Désormais, en conformité avec la loi internationale et nationale, les enfants sont reconnus comme des victimes et il est prévu qu'une fois sortis des forces ou du groupe armé dans lequel ils avaient été incorporés, ils soient remis dans un délai de 24 heures vers des autorités civiles que sont le Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant, l'UNICEF et les partenaires de la protection de l'enfance en vue d'un regroupement familial et d'une réinsertion.

Le protocole d'accord a été signé par la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger, Sylvie Baïpo Témon, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, Valentine Rugwabiza, en présence de Meritxell Relano, Représentante de l'UNICEF en République centrafricaine et de la Ministre de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant, Marthe Kirimat.

Des directives de mise en œuvre du protocole d'accord sont annexées au document. Elles énoncent clairement toutes les étapes à réaliser dans le cadre du transfert des enfants associés aux forces et groupes armés vers les autorités civiles. Différentes procédures ont été élaborées pour :

- Les Forces armées de la République centrafricaine, les Forces de sécurité intérieure et les forces bilatérales en contact avec des enfants associés à des groupes armés.
- Les groupes armés qui transfèrent des enfants associés.
- Les communautés recevant des enfants associés aux forces et groupes armés.

Tous les signataires de l'Accord exercent des responsabilités dans ce Protocole, qu'il s'agisse des autorités centrafricaines ou des Nations Unies. Le Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant a un rôle de coordination et doit s'assurer que toutes les procédures sont bien mises en place.

L'UNICEF est appelée à poursuivre son appui aux programmes de réintégration et la MINUSCA continuera à engager les parties au conflit afin de séparer les enfants associés aux forces et aux groupes armés et elle assurera la protection des enfants lors du processus de désengagement. La MINUSCA accompagnera également la mise en œuvre du Protocole d'accord en effectuant des plaidoyers, des formations et des sensibilisations des communautés et des parties au conflit. Le soutien de la MINUSCA, comme l'a rappelé la Représentante du Secrétaire général des Nations Unies pour la République centrafricaine, Valentine Rugwabiza, lors de la signature

du protocole d'accord répond au mandat de protection des civils de la Mission, en sachant que les enfants font partie des catégories de civils les plus vulnérables.

Le recrutement et l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés constituent une violation grave du droit international et national, notamment le code national de protection de l'enfant de 2020 selon lequel l'enfant associé aux forces et groupes armés est considéré principalement comme victime. Il ou elle ne fait pas l'objet de poursuite judiciaire du seul fait de son association, tout recrutement et utilisation d'enfant dans les conflits armés est interdit et la personne qui recrute, utilise l'enfant sera responsable de toute infraction qui l'impliquerait.

Une réunion du Comité des Chefs d'état-major, le COCEM, s'est tenue la semaine dernière à Bangui. Ce comité est un cadre de concertation réunissant le leadership des forces de défense et de sécurité centrafricaines et celui de la Force et de la Police de la MINUSCA, ainsi que l'ensemble des acteurs intervenant dans la coordination des actions entre la MINUSCA et les forces centrafricaines.

Lors de cette rencontre, co-présidée par le commandant de la Force, le Général Humphrey Nyone, et le Chef d'état-major des FACA, le Général Zéphirin Mamadou, les participants ont discuté de la situation sécuritaire et des actions conjointes menées pour renforcer leur coopération. Ils ont passé en revue les textes qui régissent le COCEM et la Cellule d'information et de coordination qui est le bras opérationnel de la coopération. Ces structures visent à renforcer la confiance mutuelle et améliorer l'échange d'informations concernant les opérations conjointes entre la MINUSCA et les forces militaires et de sécurité centrafricaines.

Comme mentionné à plusieurs reprises lors de cette conférence de presse, la MINUSCA est pleinement engagée à promouvoir un processus électoral inclusif, avec, pour première étape, l'actualisation du fichier électoral. Cette étape est cruciale pour garantir la participation de toutes et de tous, y compris les femmes, les déplacés et les retournés. Par exemple, le 27 septembre dernier, la Mission a organisé une session d'information dans le quartier Gobolo de Bria (Haute-Kotto), qui a rassemblé près de 120 personnes, majoritairement des femmes. Cette activité a mis l'accent sur l'importance du droit de vote ouvert aux hommes comme aux femmes, les infractions électorales, et la nécessité de tenir des élections apaisées, sans messages de haine, violences ou comportements pouvant engendrer des conflits.

Enfin, alors que des conférences régionales sur la transhumance sont en cours de préparation sur l'ensemble du territoire avec le soutien de la MINUSCA, nos collègues de Birao dans la préfecture de la Vakaga nous signalent avoir organisé une rencontre afin de redynamiser le Groupe de travail préfectoral sur la transhumance. Lors de leurs échanges, les participants ont identifié cinq défis parmi lesquels l'absence d'identification des couloirs de transhumance, le port d'armes ou encore l'impunité des crimes liés à la transhumance. La MINUSCA a invité les membres du Groupe de travail à poursuivre leurs efforts pour une transhumance apaisée, sécurisée et prospère dans la Vakaga.

Questions des journalistes

Le Gardien Médias (Selda Junior Boute)

1. J'ai juste une petite question à mettre sur votre table. C'est juste question de savoir la position de la MINUSCA sur les rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux et dans certaines presses de la place, selon laquelle la MINUSCA serait à l'origine de la mort d'un certain Issa Mahamat, un ex rebelle qui voulait se faire désarmer. Quelle est la position de la MINUSCA face à cette rumeur ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Merci. Vous l'avez dit vous-même, il s'agit d'une rumeur. Vous pouvez bien imaginer que si une personne, un homme, une femme, un enfant de ce pays avait trouvé la mort en raison de la MINUSCA, cette information aurait été apportée au plus haut niveau, à la fois des autorités de ce pays et du leadership de la mission. Donc, je confirme qu'il s'agit d'une rumeur que cette information relève de la désinformation comme de nombreuses informations, de nombreux témoignages, de nombreuses mises en scène, de nombreux contenus qu'on peut trouver à la fois dans les journaux et sur les médias sociaux qui relèvent totalement de la désinformation. Il s'agit, vous l'avez dit vous-même, je confirme, d'une rumeur, donc quelque chose qui n'est pas fondé et qui relève totalement de la désinformation à l'encontre de la mission que nous représentons tous ici.

Questions des journalistes

Radio Sewa (Jonathan Gonissere)

2. J'ai deux petites questions. La première, c'est de savoir la position de la MINUSCA, parce qu'il y a deux jours, sur des médias internationaux, cette rumeur annonçant qu'un officier de la MINUSCA qui serait également impliqué, avec un certain nombre de mercenaires qui seraient recrutés sur le territoire centrafricain, pour déstabiliser le Burkina Faso. Dans sa conférence de presse, le gouvernement, via le porte-parole, a déjà montré la position du gouvernement. Et la MINUSCA, nous voulons savoir quelle est sa position.
3. La deuxième question, c'est de savoir également, nous sommes déjà en période de la rentrée scolaire, il y a certains agents de l'État, notamment les enseignants qui sont actuellement présents ici à Bangui. La question de leur déploiement se pose. Est-ce que la MUSCA continuera toujours à accompagner le déploiement de ces agents de l'État, notamment les enseignants dans leurs postes respectifs, notamment ceux qui viennent de signer un contrat avec le gouvernement et également avec les nouveaux recrues, ceux qui sont intégrés dans la fonction publique. Merci beaucoup.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Merci. On va en finir avec les rumeurs et j'espère qu'on va un peu parler du fonds. Donc votre première question, il s'agit, comme vous l'avez dit aussi, d'une rumeur, d'une allégation qui n'appelle aucun commentaire de notre part.

Concernant la rentrée scolaire et le déploiement des agents de l'État, oui, vous le savez, dans le cadre du soutien de la MINUSCA à l'extension de l'autorité de l'État, la MINUSCA, quand elle le peut et dans la limite de ses ressources disponibles, favorise le déploiement de fonctionnaires, des agents de l'État, des autorités. C'est ainsi que les gouverneurs, les préfets, les sous-préfets, le personnel des entités administratives locales ont bénéficié d'un transport de la MINUSCA récemment. Il y a aussi un soutien pour les déploiements des juges, etc.

Évidemment, tous ces déploiements se font en étroite concertation avec les autorités. Et concernant la rentrée scolaire, ce déploiement se fait d'abord à la demande du ministère et du ministre de l'Éducation. Quand on le peut, nous le faisons, mais tous les déploiements se font en réponse à des demandes spécifiques des ministères concernés. J'en profite pour dire que je vois passer quand même beaucoup d'informations qui remontent de nos collègues de régions et la MINUSCA sur le terrain, participent à l'accès à l'éducation pour les enfants centrafricains avec la réhabilitation d'écoles dans différentes parties du territoire.

Donc, l'accès au service de base et aussi une grande préoccupation de la Mission. Et donc notre soutien à l'éducation ne se limite pas qu'à déployer des agents d'État, mais aussi à faire en sorte que les enfants puissent aller à l'école et avoir des écoles qui soient propres, accueillantes et équipées comme ils se doivent.

Questions des journalistes

Radio Ndeke Luka (Emmanuel Samboli)

4. Par rapport à la question du collègue, votre réponse ne me satisfait pas parce qu'on a d'abord suivi la situation au Burkina Faso. Celui qui a été accusé, impliqué dans ce coup d'État manqué a dit qu'il attendait 150 éléments venus de la RCA. C'est dit sur RFI. Et sur les réseaux sociaux, j'ai une publication ici qui dit : « L'État Burkina Faso accuse officiellement un officier de son armée, le colonel Zala, travaillant dans la MINUSCA en RCA, d'être impliqué dans la tentative de coup d'État contre le pouvoir d'Ibrahim Traoré. Et la réponse que vous donnez ne me satisfait pas c'est pourquoi je voulais rebondir là-dessus »

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Je veux vraiment clarifier que je suis porte-parole de la MINUSCA, la Mission des Nations Unies en Centrafrique, et qu'à ce titre, je ne peux communiquer et je ne communique que sur les réalisations de la MINUSCA, sur les activités de la MINUSCA dans ce pays. Tout ce qui concerne des questions par rapport à d'autres pays, je ne suis pas habilité à y répondre. Ce n'est malheureusement pas le bon forum pour poser cette question.

Questions des journalistes

L'Agora (Pierre BAO)

5. Quand vous avez évoqué dans votre propos liminaire qu'il y a eu la signature d'un protocole de protection des enfants, je pense qu'on est sans ignorer que les enfants font partie des personnes vulnérables dans les conflits armés et que la RCA a eu à signer nombre de textes par rapport à la protection des enfants en RCA. Mais là où le bât blesse, c'est son application, l'application de ces textes qui sont signés. Et ma question est la suivante : quelles sont les actions envisagées lors de cette signature pour la protection effective des enfants en RCA ? Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Comme je vous l'ai indiqué dans le propos liminaire, le protocole d'accord qui a été signé lundi, une fois encore, c'est un protocole d'accord entre le gouvernement centrafricain et les Nations Unies ici en République centrafricaine. Et l'un et l'autre, chacune des parties a des engagements à tenir pour faire respecter et faire appliquer cet accord. C'est un document qui est vraiment très clair et qui énumère clairement ce que doivent faire les uns et les autres. Les autorités centrafricaines doivent s'assurer de la coordination de l'ensemble, de s'assurer que les enfants sont bien pris en charge, etc. Du côté des Nations Unies, un plaidoyer sera poursuivi auprès des groupes armés pour leur demander d'arrêter, de libérer les enfants. Donc, les responsabilités des uns et des autres, et évidemment aussi nos collègues de l'UNICEF, font partie de tout ce dispositif. C'est pour ça que cet accord est un accord important, ce n'est pas juste un accord sur le papier, c'est un dispositif qui comprend des clauses très concrètes sur la manière de protéger les enfants.

Je l'ai indiqué aussi dans mon propos liminaire, il est clairement notifié qu'à partir du moment où un enfant a été libéré d'un groupe ou des forces armées, en 24 heures, il doit être remis à des autorités civiles. Le délai, c'est 24 heures. Ce n'est pas négociable, c'est 24 heures. L'enfant est retiré du groupe ou de la force armée et en 24 heures, il faut qu'il soit remis à des autorités civiles où là, il va recevoir tous les soins, toute l'attention qui lui sont dues et en vue ensuite de sa réintégration au sein de sa communauté. L'accord, ce n'est pas seulement une page en disant : « On veut faire ci, on veut faire ça ». Non, non ! Il décrit vraiment toutes les étapes pour pouvoir être mis en œuvre. La signature même de l'accord, c'est un engagement. C'est un engagement où chacune des parties s'engage à faire A, B, C, D ; A, B, C, D. Voilà.

Questions des journalistes

Radio Fréquence RJDH (Pierre BAO)

6. Dans votre propos liminaire vous avez parlé de la signature d'accord concernant les enfants. La semaine dernière, nous avons eu des sources dans la ville d'Obo dans le Haut Mbomou, des parents des victimes, les enfants enrôlés par la LRA, depuis 2010, en allant. Ces parents se plaignent, car jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont pas encore vu leurs enfants. Ces parents-là n'ont même pas de nouvelles de leurs enfants. Vu l'accord signé, qu'est-ce qui sera avantageux à ces enfants par rapport à la plainte de ces parents ?
7. La deuxième question, c'est concernant les élections qui se pointent déjà à l'horizon, cette même population d'Obo se plaint. Comme la MINUSCA est là concernant la sensibilisation. Cette population se plaint disant que jusqu'à aujourd'hui, elle n'a même pas des informations sur les élections, alors que vous venez de dire qu'à Bria, il y a eu des sensibilisations. Que pensez-vous de la plainte de la population de cette ville qui est éloignée de la capitale ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Merci. Concernant les enfants, comme je l'ai répondu lors de la question précédente à votre collègue de l'Agora, évidemment, la signature de ce protocole d'accord engage tout le monde et la MINUSCA va poursuivre son plaidoyer. Quand vous faites allusion à un groupe armé en particulier, évidemment, la mission va poursuivre son plaidoyer auprès de ce groupe armé, mais auprès de tous les groupes armés, pour les encourager à cesser d'enrôler des enfants et à y rappeler que tout cela relève d'une violation flagrante du droit national et international.

Donc, soyez assurés que nos collègues sont sur le terrain et poursuivent ce plaidoyer auprès des groupes armés, y compris celui que vous avez mentionné.

Concernant votre préoccupation, qui reflète la réputation des populations d'Obo, ville éloignée de la capitale, nous le savons puisque nous avons actuellement beaucoup de projets en place à Obo, justement, et en particulier dans la préfecture du Haut Mbomou, justement pour décloisonner ces territoires enclavés. Donc, la population se plaindrait de ne pas avoir d'informations. La MINUSCA, comme vous le savez, intervient en soutien aux autorités centrafricaines dans le cadre de ce processus électoral, en soutien aux organes particulièrement en charge des élections. Et les opérations d'éducation civique, de plaidoyer, les campagnes de sensibilisation sont en train de se mettre en place petit à petit.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

J'ai cité un exemple dans une région, mais je pense que vous pouvez être rassurés là aussi. Toutes les régions seront couvertes et les populations pourront avoir accès à des informations. J'ai envie d'ajouter que le fait que chaque semaine, lors de cette conférence de presse, je soulève cette question et que je rappelle l'importance pour tous le moment venu, quand les opérations d'enregistrement sur le fichier électoral, commenceront, est une première étape et fait partie intégrante de ces activités. Donc, les populations à nouveau comme ailleurs auront les informations à la fois par les autorités de ce pays et lorsque cela sera possible également par la MINUSCA, mais aussi tous les autres partenaires des Nations Unies.

Questions des journalistes

Radio Guira FM (Marie Pelagie Karzago)

8. Ces derniers temps il y a eu recrudescence des cas de braquage à mains armés au quartier Fondo dans le 3^{ème} arrondissement. Alors, que la MINUSCA ensemble avec les forces armées centrafricaines pour protéger la population ?
9. Concernant la mise à jour du plan intégré de sécurisation des élections, qu'est-ce qui se fait pour mettre à jour ce plan afin d'assurer la sécurité des élections ?
10. La dernière question, c'est de savoir ce qui se fait, ce que fait plutôt la MINUSCA en ce moment dans le cadre de la mobilisation pour une participation inclusive. Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Je vous remercie. Que fait la mission pour faciliter une participation inclusive ? Nous sommes en train de mettre en place un programme dont la teneur, le contenu vous sera dévoilé prochainement, à la fois pour pouvoir d'un côté informer, sensibiliser, expliquer que toute personne âgée de plus de 18 ans a le droit de vote et donc pour encourager ces personnes, qu'elles soient hommes, qu'elles soient femmes, à aller s'inscrire. Mais aussi, vous le savez, le sésame, pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, c'est le fait d'avoir une pièce d'identité valide. Et donc, il y aura également des activités pour pouvoir faciliter l'obtention des papiers d'identité pour les personnes qui n'en ont pas. Ce programme de soutien à un enregistrement inclusif de toute la population, en particulier les femmes, retournés les déplacés, ce programme vous sera dévoilé prochainement.

Et une fois encore, il est important de rappeler que cette période de l'enregistrement est capitale dans la mesure où ce fichier va servir pour toutes les échéances électorales à venir, non seulement les échéances locales, mais aussi les échéances législatives et présidentielles. Donc ça, c'est la première chose. Pour le plan intégré de sécurisation des élections, la MINUSCA avec la force, la police travaille avec les forces de sécurité intérieures, avec les FACA, sur ce plan intégré de sécurisation des élections. Donc, le travail est en cours et là aussi, ça fait partie du processus. Voilà.

Commissaire Serge Ntolo Minko, Porte-parole de la Police

Merci Florence de me passer la parole. Bonjour aux auditeurs et auditrices de Guira FM. Je voudrais tout simplement vous dire que le troisième arrondissement a souvent été, au départ, un arrondissement assez difficile compte tenu de la composition de ce quartier sur le plan des ethnies qui l'occupent et sur le plan religieux également. Son accès n'était pas facile. Nous avons travaillé de concert avec les forces de sécurité intérieures

pour essayer d'apporter une sécurité au sein du Pk5. Il peut y avoir, comme vous le dites, des braquages isolés, mais cela ne voudrait pas dire que tout le PK5 est un quartier en danger. Parce que quand vous faites allusion au troisième arrondissement, c'est le PK5.

Le PK5, nous tenons des réunions constamment avec le maire de cette localité, avec tous les leaders communautaires. Je vous ai dit que c'est essentiellement composite, afin de parler aux jeunes pour que ces jeunes-là cessent. Ce que nous faisons au PK5, nous le faisons également dans d'autres quartiers. Quelqu'un posait la question d'insécurité une fois en ce qui concerne le quartier Boeing, c'est le cas également où la sécurité est en train d'être assurée par nos forces, conjointement avec les forces sécurité intérieures.

Mais aussi, nous tendons vers des sensibilisations, sensibiliser les jeunes pour qu'ils soient ceux-là qui participent également à leur propre sécurité. Nous sensibilisons également les commerçants parce que ce qui se passe au PK5, c'est beaucoup souvent la protection des commerces, la protection des biens et les réactions deviennent assez regrettables. Donc nous procédons à des sensibilisations dans ce sens afin que les tensions baissent conjointement avec les autorités locales et toutes les forces vives de cet arrondissement. Donc le travail est fait pour que le PK5 retrouve une bonne sérénité.

Question des journalistes

LANOCA (Aubin Manassé Ndata)

11. Je voulais juste adresser une question au porte-parole de la force. Dernièrement, on a échangé avec des gens qui sont venus de Birao. Ils se disaient qu'il y a vraiment un problème de sécurité sur l'axe entre Ndele et Birao. Je me pose la question de savoir est-ce que les patrouilles se font régulièrement sur cet axe entre Ndele et Birao pour assurer la sécurité des usagers qui empruntent cette route de Birao vers Ndele et vers Bangui aussi.

Réponses aux questions

Lieutenant-colonel Bertrand Dakissaga, Porte-parole de la Force

Merci. Pour cette question, je peux vous affirmer que les patrouilles se poursuivent et le contingent zambien qui est basé à Birao, fait un travail extraordinaire, de même que le contingent tunisien basé à Ndele. Il y a des patrouilles récurrentes sur l'axe. Cela ne réduit pas en néant les menaces, nous en sommes conscients. Nous essayons d'intensifier ces patrouilles-là, du jour comme de nuit, pour essayer de faire face à cette menace pour laquelle nous sommes tout à fait au courant et conscients. Donc, nous allons poursuivre dans ce sens-là et nous espérons qu'avec l'appui des populations et leur contribution, et aussi avec la collaboration que nous entretenons, naturellement, avec les forces défenses et de sécurité centrafricaine, nous allons réduire à son strict minimum cette menace-là. Merci.

Question des journalistes

Le Gardien Médias (Selda Junior Boute)

12. Le gouvernement centrafricain a lancé ces derniers temps le recrutement des FSI, notamment les policiers, les gendarmes. La MINISCA est un partenaire qui joue un rôle très important dans la formation des FSI. J'aimerais juste savoir comment est-ce que la MINISCA va participer à cette formation et les jeunes recrues sont en train d'attendre la formation, alors que ça traîne encore. Est-ce qu'il y a un problème, on en est à quel niveau ?

Réponses aux questions

Commissaire Serge Ntolo Minko, Porte-parole de la Police

Merci pour la question posée. Je pense que nous l'avons déjà évoquée ici au cours de nos conférences. Je voudrais vous dire que la MINUSCA vient en appui au gouvernement centrafricain. En ce qui concerne le concours de recrutement auquel vous faites allusion, c'est une émanation du gouvernement centrafricain. Il y a eu une sollicitation de la MINUSCA dans un appui logistique et de formation. Ça voudrait dire que le processus est entièrement détenu par le gouvernement centrafricain. Nous n'agissons et n'intervenons que lorsqu'on nous sollicite. Lorsqu'il y a eu la réception des dossiers, la MINUSCA est intervenue dans la fourniture des fiches

d'inscription et d'enregistrement des candidats. Nous attendons les prochaines sollicitations et là, nous pourrions vous en dire plus. Je vous remercie.

Questions des journalistes

Radio Centrafrique (Francine Zita Yaina Ngbekere)

13. Concernant la question de transhumance, je pense qu'à chaque fois cette question revient et ça devient monnaie courante en République centrafricaine. Je me pose cette question : Quelle politique la MINUSCA peut mettre en place ensemble avec le gouvernement pour gérer ce problème entre les éleveurs et les cultivateurs ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Merci. Merci, vous avez raison de le souligner. La transhumance est un élément très important et d'ailleurs, comme vous le savez, c'est une disposition de l'accord de paix, l'APPR. C'est un dossier sur lequel la MINUSCA, avec les autorités centrafricaines au niveau le plus élevé, travaille. Il y a quelques mois, une conférence de haut niveau s'était tenue ici à Bangui et avec une forte participation, à la fois au niveau national, de délégations venues de régions. Il est prévu que des conférences se tiennent dans les prochains jours au niveau de chaque région pour pouvoir avoir une appropriation de ce problème au niveau local et pour pouvoir avoir des réponses au niveau local. Car la problématique de la transhumance ne sera peut-être pas la même à l'est, à l'ouest, qu'au nord comme au sud.

Ces conférences régionales sont en cours de préparation avec le soutien de la MINUSCA et de ces conférences devront sortir des recommandations, des pistes pour mettre en œuvre des actions. Mais comme vous l'avez souligné vous-même, toute action et toute politique qui sera mise en place sera d'abord la politique et le plan d'action du gouvernement centrafricain avec le soutien de la MINUSCA. Dans mon exemple, tout à l'heure, j'en ai parlé, il y a beaucoup de structures qui participent à cet effort. Il y a les comités, les groupes de travail préfectoraux sur la transhumance, il y a aussi les CMOP, les comités pour la mise en œuvre de l'Accord de paix. Il existe beaucoup de structures au niveau local que la MINUSCA soutient, à la fois de façon logistique, financière, technique, actuellement. Mais c'est vrai que tout le monde sait qu'aujourd'hui, ce problème de la transhumance doit faire l'objet de plus d'attention et aussi de plus de financement de la part des partenaires internationaux et de la part des partenaires de ce pays.

Voilà où on en est. La prochaine étape, pour faire court, c'est dans la foulée de cette conférence qui a eu lieu il y a quelques mois ici à Bangui, l'organisation, dans les semaines qui viennent, de conférences au niveau régional.

Commissaire Serge Ntolo Minko, Porte-parole de la Police

Relativement à la transhumance, je voudrais vous rassurer que des réunions sont déjà tenues, puisque la transhumance, ce sont des questions de sécurité aussi. La semaine dernière, les officiers de la composante police ont rencontré les deux hiérarchies des forces de sécurité intérieures et ont envisagé de mettre l'espace sur pied des groupes de travail qui pourront permettre, déjà dans un premier temps, d'analyser les zones dans lesquelles on retrouve le plus de conflits liés à la transhumance, recenser toutes les zones et maintenant voir quelle est la capacité opérationnelle que nous pouvons avoir sur les lieux. Est-ce qu'il existe des unités de forces de sécurité sur place ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire ? Est-ce qu'il faudrait créer des équipes pilotes qui pourraient résoudre ce problème ? Il y a déjà un groupe de travail qui se réunira toutes les semaines pour trouver des solutions à ce problème.

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Merci bien. Évidemment, les zones où se déroulent la transhumance sont des zones où il y a beaucoup d'échanges commerciaux, etc. Il est important que ces zones redeviennent les zones de prospérité qu'elles doivent être et que ce ne soit plus, comme l'a dit le commissaire, des endroits où règne l'insécurité. Le travail, c'est pour que la transhumance génère des activités qui profitent à tous et ne soit pas source d'insécurité.

Question des journalistes

Radio Fréquence RJDH (Guy Florentin Outiama)

14. Ces derniers temps, on a constaté qu'il y a plusieurs cas d'inondation dans l'intérieur du pays. Tel est maintenant le cas de la ville de Bozoum, dont la population lance un cri d'alarme à la MINUSCA, qui est le partenaire du gouvernement. Question de pont, question de la situation humanitaire. Qu'est-ce que la MINUSCA peut dire par rapport à la plainte de cette population, non seulement de Bozoum, mais la population de certaines villes, car ces populations ont des problèmes humanitaires jusqu'aujourd'hui. Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Oui, effectivement, nous avons suivi ces problèmes liés aux inondations qui laissent des personnes dans le besoin. Écoutez, je n'ai pas ici des informations précises. Je vais me renseigner auprès de nos collègues de l'équipe de Pays et de voir si nos collègues en charge de l'humanitaire ont mené des actions précises à ce sujet. Et à la conférence de la semaine prochaine ou même avant, on vous apportera une réponse à ce sujet.

Question des journalistes

Le Gardien Médias (Selda Junior Boute)

15. La semaine dernière, il y avait eu entre le gouvernement et la MINUSCA, la signature d'un protocole de défense. Vous n'avez pas mentionné dans votre propos, je ne sais pas si c'est fait. Si vous pouvez nous en parler un peu.

Réponses aux questions

Florence Marchal, Porte-parole de la MINUSCA

Oui, vous faites allusion à la politique nationale de défense. Ça, c'est la politique nationale de défense de la Centrafrique. La MINUSCA a assisté à la cérémonie de signature de ce plan qui doit encore maintenant être validé par le président. Mais ce n'est pas un protocole d'accord avec la MINUSCA, c'est vraiment la politique nationale de défense qui est une véritable avancée, qui a été saluée par la Mission. Mais c'est un plan purement centrafricain et donc pour lequel la mission a apporté son soutien avec des conseils, les conseils habituels. Mais c'est la raison pour laquelle je n'ai pas communiqué à ce sujet aujourd'hui, car aujourd'hui, c'est plutôt une question qu'il faut adresser au porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication. Je ne veux pas me substituer à lui.

Je vous remercie. L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Merci à tous pour votre participation et je vous souhaite une bonne semaine.